

Le 7 juin 2021 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 01/06/2021 – Nombre de membres 29 – Présents 22

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée CHEMIRE SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, adjoints,
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de
RICHEMONT Xavier, DUPUIS Virginie, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, HUMEAU
Emmanuelle, KAHN Gilbert, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET
Françoise
conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine (pouvoir à DELUK-de
BUYSSCHER Véronique), GUITTON Sébastien (pouvoir à DAVY Jean-Luc), RENAULT Alexandra
(pouvoir à LECOURT Sylvie), SIMON Emmanuel (pouvoir à HUMEAU Emmanuelle)

Absent excusé : LEDERNET Christian, BONNAVENTURE Mickaël, ETOURNEAU Patrice

Absent : NEANT

Secrétaire de Séance : FREULON Véronique

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021

1 : PROCES VERBAL DU 3 MAI 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 mai 2021 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

2 : BUDGET COMMUNAL 2021 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative suivante :

Dépenses :

- Cpte 6815 8 600.00 €

Recettes :

- Cpte 7815 8 600.00 €

3 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Suite à la demande de la Trésorerie, le conseil municipal accepte la mise en non-valeur pour un montant de 3 294.78 € correspondant principalement à des titres de cantine, garderie de 2009 à 2019 que la Trésorerie n'a pas pu recouvrer.

4 : REDEVANCE GRDF 2021

Le Conseil Municipal accepte la redevance GRDF 2021 d'un montant de 394 € pour occupation du domaine public.

5 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ALLÉE DU DOMAINE à DAUMERAY

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une parcelle de terrain allée du Domaine à Daumeray au prix forfaitaire de 300 €.

Le Conseil Municipal autorise le maire le maire à signer tout document s'y rapportant.

6 : IRRIGATION – APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION SARTIRRIG

Le Conseil Municipal accepte les statuts de la nouvelle association qui sera chargée du réseau d'irrigation (SARTIRRIG).

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

**7 : DÉTERMINATION DU MONTANT DES LOYERS DU LOGEMENT D'URGENCE 1
PLACE CHARLES DE GAULLE à MORANNES**

Le Conseil Municipal fixe le montant du loyer du logement d'urgence à 50 € par semaine + remboursement des charges,

8 : ÉLECTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La commission de délégation de service public est élue, les membres sont les suivants :

Membres titulaires : Mme Sylvie LECOURT, Mme Christelle CHERRÉ, Mme Emmanuelle HUMEAU, M. Sébastien GUITTON, Mme Dany CLÉMOT

Membres suppléants : Mme Françoise DIARD, Mme Véronique FREULON, Mme Véronique DELUK-DE BUYSSCHER, Mme Hélène LANGLAIS, M. Xavier de RICHEMONT

Cette présente commission sera chargée de donner un avis concernant la délégation de service public du Camping

9 : CAMPING – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide de lancer une procédure de délégation de service public pour la gestion du camping municipal à partir du 1^{er} janvier 2022.

10 : ADRESSAGE DÉFINITIF

Le Conseil Municipal accepte la création et la modification de nouvelles voies pour l'adressage.

Ce nouvel adressage permettra notamment de répondre aux exigences du déploiement du réseau GPS et du réseau internet de fibre optique.

Le tableau des nouvelles adresses sera disponible en mairie.

11 : PROCÉDURE D'ALIÉNATION DE CHEMINS RURAUX

Plusieurs portions de chemins ruraux pourraient faire l'objet d'une cession.

Le Conseil Municipal :

- accepte la désaffectation de ces chemins,
- décide le lancement de la procédure de cession,
- demande à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique qui sera diligentée par un commissaire enquêteur.

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray

Affichage le 15 juin 2021.

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN

